



Comite de Moselle de Judo, Jujitsu



40, rue du Général Franiatte BP 20019 MONTIGNY/METZ 57151 MARLY CEDEX
Tél. 03 87 62 12 87 Fax: 03 87 62 59 53 Courriel: Comitemosellejudo@wanadoo.fr
<http://www.cd57judo.com>

GRAND PRIX MOSELLE BENJAMINS-(M) (F)



LE DIMANCHE 01 AVRIL 2012

Préambule

Le Judo club de **ROHRBACH LES BITCHE** organise un tournoi de judo réservé aux benjamins et benjamines. Celui-ci se déroulera le Dimanche **01 AVRIL 2012** au **Dojo de Rohrbach les Bitche**. Le tournoi est labellisé « Département » par le Comité Départemental de judo.

Article 1 : Condition de participation

Le tournoi est ouvert aux judokas des catégories **Benjamins et Benjamines. (1999/2000)**

Les judokas devront :

- Etre au minimum ceinture jaune-orange.
- Etre en possession d'un passeport sportif de moins de 8 ans.
- Justifier de deux années de licence dont celle de l'année en cours.
- Présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo en compétition datant de moins de un an au jour de la compétition.

En cas d'absence d'au moins un de ces éléments le judoka ne sera pas autorisé à combattre.

Inscription sur place le jour de la manifestation.
Munissez-vous du code Barre derrière la licence

Exemple





Comite de Moselle de Judo, Jujitsu



40, rue du Général Franiatte BP 20019 MONTIGNY/METZ 57151 MARLY CEDEX
Tél. 03 87 62 12 87 Fax: 03 87 62 59 53 **Courriel:** Comitemosellejudo@wanadoo.fr
<http://www.cd57judo.com>

Article 2 : Catégories de poids

Les judokas seront rassemblés en groupe morphologique de 16 judokas (4 poules de 4 judokas). Un écart maximum de 10% du poids entre le plus léger et le plus lourd du groupe sera autorisé.

Les judokas seront pesés le jour de la compétition. Le poids exact sera retenu.

Article 3 : Organisation des combats

Horaires d'inscription :

Benjamins dont le poids est inférieur à 38Kg :	8h30 à 9h30
Benjamins partir de 38kg	11h à 12h
Benjamines :	14h00 à 15h00

Les combats se dérouleront sous forme :

- Groupe morphologique de 16 judokas repartis en 4 poules de 4 judokas.
- Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final qui se déroulera en élimination directe. Les judokas accédants au tableau Final seront classés au moins 5^{ème}.

Le « Coaching éducatif» Pour cette tranche d'âge, l'objectif n'est en aucun cas de faire de la "championnate" ou de l'élitisme, le rôle du professeur sera axé sur les principes de conseils et de pédagogie.

Article 4 : Arbitrage

Règlement spécial éducatif

a) Saisies : Le combat débute à distance (saisies non installées)

L'arbitre veillera à l'installation systématique d'une saisie fondamentale à deux mains pour les deux participants. Après cette saisie, les attaques « à une main » (ippon seoi nage, koshi guruma...) seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou de uke (matte immédiat dans les cas inverses).

b) Formes techniques : Interdiction des sutémi, des makikomi et des attaques avec 1 ou 2 genoux au sol. Interdiction des clés de bras et des étranglements.

c) Pénalités : 1re intervention : avertissement « gratuit » avec explication de la faute ; 2e intervention : pénalité puis addition des pénalités selon le règlement de la F.F.J.D.A.

d) Système de score : Le combat s'arrête au premier Ippon.

e) Intervention de l'arbitre : L'arbitre doit intervenir pour arrêter toute action qu'il estime dangereuse (possibilité d'arrêter le combat en cas de récurrence).

f) Lors d'une décision, l'avantage décisif ne s'applique pas.





Comite de Moselle de Judo, Jujitsu



40, rue du Général Franiatte BP 20019 MONTIGNY/METZ 57151 MARLY CEDEX
Tél. 03 87 62 12 87 Fax: 03 87 62 59 53 **Courriel:** Comitemosellejudo@wanadoo.fr
<http://www.cd57judo.com>

Article 5 : Temps des combats :

Pour toutes les catégories, le temps des combats sera de deux minutes.

Une récupération de deux fois le temps de combat, soit 4 minutes, sera laissée à chaque judoka.

Article 6 : Remise des récompenses :

A l'issue de chacune des catégories il sera procédé à une cérémonie dite « podium protocolaire ». Les 3 premiers judokas seront récompensés. Les judokas seront en judogis ou en survêtements de club complets.

Article 7 : Points pour le classement départemental

Le tournoi est inscrit au calendrier qualificatif pour le critérium régional benjamins-benjamines.

Des points correspondants à la performance réalisée lors du tournoi seront attribués pour chacun des groupes morphologiques selon le barème départemental ci-après :

Participation : 1 point

1^{er} : 20 points

2^{ème} : 15 points

3^{ème} : 10 points

5^{ème} : 7 points

7^{ème} : 5 points

Les points obtenus ce jour s'ajouteront à ceux obtenus sont un critère de sélection pour les phases Régionales, il ne rentre en aucun cas en ligne de compte pour le Challenge du Nombre et de la Qualité.

Article 8 : Sécurité – Secouristes

Chaque club veillera à la sécurité des enfants issus de sa structure.

Un médecin ainsi qu'une équipe de secouristes, adaptée au nombre de participants, seront présents en permanence sur le site.

Article 9 : Règlement des litiges :

Le règlement des litiges sera du ressort du Directeur du Tournoi en relation avec :

- le Responsable d'arbitrage pour tous litiges relatif à l'arbitrage.
- le Représentant du Comité Départemental pour tous les autres litiges.





Comite de Moselle de Judo, Jujitsu



40, rue du Général Franiatte BP 20019 MONTIGNY/METZ 57151 MARLY CEDEX
Tél. 03 87 62 12 87 Fax: 03 87 62 59 53 **Courriel:** Comitemosellejudo@wanadoo.fr
<http://www.cd57judo.com>

Les responsables se réservent le droit d'exclure de la manifestation les judokas ainsi que toutes personnes montrant un comportement pouvant porter atteinte à l'éthique sportive ou à la sécurité des participants, dirigeants et spectateurs.

Règlement conforme aux directives fédérales

Article 10 : Accompagnateur :

Les organismes territoriaux délégataires qui le souhaitent peuvent autoriser un accompagnement pour les animations destinées aux benjamins et aux minimes dans les conditions suivantes :

- chacun des accompagnateurs (1 par participant) a la possibilité de demander un temps mort de 15 secondes, à l'issue d'un mat, en levant un drapeau rouge ou blanc correspondant à la couleur de la ceinture de son élève.
- l'arbitre accorde le temps mort qui est comptabilisé et indique aux combattants qu'ils peuvent rejoindre leur accompagnateur, une fois leur tenue rajustée.
- seules des indications verbales peuvent être échangées, aucun contact physique n'est autorisé.
- à l'issue du signal marquant la fin des 15 secondes, les combattants devront regagner immédiatement leur emplacement de combat.
- les accompagnateurs devront rester assis sur leur chaise durant la totalité des combats. En dehors des temps morts, il leur est interdit d'échanger paroles ou gestes avec leur élève et les arbitres.
- le responsable de la manifestation a la possibilité d'écarter, pour un combat ou pour la durée de l'animation, les accompagnateurs dont le comportement déroge à cette réglementation.

Article 11 : Organisateur

Un échauffement collectif devra être organisé avant le premier tour de la compétition.

RESPONSABLE CD-57 : Mme DEVILLE Michèle



